



N° 14031\*01



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1447 M-SD

(Avril 2011)

@ Internet-DGFIP

FISCALITÉ  
DIRECTE  
LOCALECFE  
2012  
IFER  
2011

Département : \_\_\_\_\_

Commune du \_\_\_\_\_

lieu \_\_\_\_\_

d'imposition : \_\_\_\_\_

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2012

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX 2011

Motif(s) du  
dépôt : Augmentation de la surface des locaux Diminution de la surface des locaux Variation du nombre de salariés (crédit d'impôt, réduction artisan, ...) Variation de la puissance ou cessation de l'installation(IFER) Dépassement du seuil de 100 000€ (location nue) Autre (cocher la case et préciser le motif)

.....

Cette déclaration est à renvoyer au service des impôts des entreprises dont relève chaque établissement ou installation avant le 3 mai 2011.

Les entreprises redevables de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) compléteront impérativement le cadre A et joindront l'annexe relative à la composante de l'IFER due en cas de nouvelle installation ou modification de puissance et/ou du nombre d'installations.

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET DE L'ETABLISSEMENT**

Dénomination ou nom et prénom	1														
Activités exercées	2														
Adresse dans la commune	3														
Adresse du principal établissement s'il est situé hors de la commune	4														
Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition si elle diffère de celle indiquée au n° 3 ci-dessus	5														
Numéro SIRET de l'établissement	6														
Code de l'activité de l'établissement (NACE)	7														
Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat	8	Oui <input type="checkbox"/>					Non <input type="checkbox"/>								

**B1 ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA CFE : RENSEIGNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE**

Date de création de l'entreprise (jj/mm/aa)	1				
Effectif au cours de l'année civile 2010 <b>1 12 15 16 21</b>	2				
dont Apprentis sous contrat	3				
dont Handicapés physiques	4				
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT au cours de la période de référence	5				
Recettes brutes HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre qu'habitation au cours de la période de référence <b>2</b>	6				
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise.	À _____ le _____				
Téléphone : Adresse électronique :	Signature :				

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

**B2 RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTABLISSEMENT**

Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines <sup>3</sup>	7	
En cas d'exercice de l'activité de diffuseur de presse, cocher la case <sup>4</sup>	8	<input type="checkbox"/>
Nombre de salariés employés par l'établissement depuis au moins un an au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 dans <b>une zone de restructuration de la défense</b> <sup>5</sup>	9	<input type="text"/> , <input type="text"/>
Date de raccordement au réseau de l'établissement produisant de l'énergie (jj/mm/aa) <sup>6</sup>	10	<input type="text"/>

**C BIENS PASSIBLES D'UNE TAXE FONCIERE <sup>7</sup>** Si les biens sont pris en location ou en sous-location, joindre **obligatoirement** une copie du bail. **SI LE CADRE C EST INSUFFISANT, JOINDRE UN ÉTAT ÉTABLI SUR CE MÊME MODÈLE**

1	N°	Rue	Esc	Étage	Surface occupée	Nature du bien <sup>8</sup>	Biens financés par une aide publique pour plus de 75%, cocher la case	Biens bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer le % et la 1 <sup>ère</sup> année d'entrée du bien dans la base d'imposition <sup>8 bis</sup>
	Bât							
En cas de partage des biens, cocher la case	Nom du propriétaire ou du bailleur							
2	N°	Rue	Esc	Étage	Surface occupée	Nature du bien <sup>8</sup>	Biens financés par une aide publique pour plus de 75%, cocher la case	Biens bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer le % et la 1 <sup>ère</sup> année d'entrée du bien dans la base d'imposition <sup>8 bis</sup>
	Bât							
En cas de partage des biens, cocher la case	Nom du propriétaire ou du bailleur							
3	N°	Rue	Esc	Étage	Surface occupée	Nature du bien <sup>8</sup>	Biens financés par une aide publique pour plus de 75%, cocher la case	Biens bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer le % et la 1 <sup>ère</sup> année d'entrée du bien dans la base d'imposition <sup>8 bis</sup>
	Bât							
En cas de partage des biens, cocher la case	Nom du propriétaire ou du bailleur							

**D EXONÉRATIONS ET ABATTEMENT**

Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération pour laquelle vous désirez opter	Cocher ci-dessous la case correspondante à votre choix		
EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES	CFE	CVAE <sup>9</sup>	
Entreprises de spectacle et établissements de spectacle cinématographique (art. 1464 A du CGI) <sup>10</sup>	1	2	
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) bénéficiant : - soit du régime de l'article 44 sexies du CGI (création d'entreprises nouvelles) - soit du régime de l'article 44 septies du CGI (création d'entreprises nouvelles pour la reprise d'entreprises industrielles) <sup>11</sup> - soit du régime de l'article 44 quindecies du CGI (création ou reprise d'entreprises dans les ZRR)	3	4	
« Jeunes entreprises innovantes » ou « jeunes entreprises universitaires » (art. 1466 D du CGI) <sup>12</sup>	5	6	
Exonération en faveur des caisses de crédit municipal (art. 1464 du CGI)	7	8	
Médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires ruraux (art. 1464 D du CGI) <sup>13</sup>	9	10	
Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI) <sup>14</sup>	11	12	
Indiquer la date de début de gestion : <input type="text" value="13"/>			
Libraires indépendants (art. 1464 I du CGI) <sup>15</sup>	14	15	
Établissements situés dans une zone urbaine sensible (art. 1466 A-I du CGI) <sup>16</sup>	16	17	
Établissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> B du CGI) <sup>17</sup>	18	19	
Établissements situés dans une zone de recherche et de développement (art. 1466 E du CGI) <sup>18</sup>	20	21	
Préciser les lignes du cadre C pour lesquelles l'exonération est demandée : <input type="text" value="22"/>			
Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution et des matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (1518 A du CGI). <sup>19</sup>	23		
Préciser les lignes du cadre C pour lesquelles l'exonération de CFE est demandée : <input type="text" value="24"/>			

EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES	CFE	CVAE	
Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> A du CGI) <sup>20</sup>	25	26	
Établissements situés dans une zone franche urbaine (art. 1466 A-I <i>sexies</i> du CGI) <sup>16</sup>	27	28	
Régime de l'aide à l'investissement en Corse (art. 1466 C du CGI) <sup>21</sup>	29	30	
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) <sup>22</sup>	31	32	
Établissements situés dans les départements d'outre-mer (art. 1466 F du CGI) <sup>23</sup>	33	34	
Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement auquel vous avez droit : - Abattement simple (80%) <input type="text" value="35"/> <input type="checkbox"/> - Abattement majoré (100%) <input type="text" value="36"/> <input type="checkbox"/>			

Option pour l'encadrement communautaire <sup>24</sup>	37	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

Exonérations nécessitant une déclaration spécifique n° 1465-SD disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) :

- Exonération relative aux opérations dans le cadre de l'aménagement du territoire (art. 1465 et 1465 B du CGI)
- Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI) <sup>25</sup>

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n°1447-M-SD.

Dénomination et adresse :																						
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																					
Commune où se situe l'installation pour laquelle vous déclarez																						

**E - COMPOSANTE DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX VISEE A L'ARTICLE 1519 D DU CGI**

Installation terrestre de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent(art. 1519 D du CGI) <sup>26</sup>				
Indiquer <u>en kilowatts</u> la puissance électrique installée au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 si la puissance est supérieure ou égale à 100 kW (nombre entier)	Puissance en 2010		Puissance déclarée au titre de 2011	
	EA1	kW	EA2	kW

**E - COMPOSANTE DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX VISEE A L'ARTICLE 1519 D DU CGI**

Installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique des courants située dans les eaux intérieures ou dans la mer territoriale (art. 1519 D du CGI) <sup>27</sup>				
Indiquer <u>en kilowatts</u> la puissance électrique installée au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 si la puissance est supérieure ou égale à 100 kW (nombre avec un chiffre après la virgule).	Puissance en 2010		Puissance déclarée au titre de 2011	
	EB1	, kW	EB2	, kW

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n°1447-M-SD.

Dénomination et adresse :	
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement	
Commune où se situe l'installation pour laquelle vous déclarez	

<b>F COMPOSANTE DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX VISEE A L'ARTICLE 1519 E DU CGI</b>					
Installation de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme (art. 1519 E du CGI) <sup>28</sup>					
Indiquer en Mégawatts la puissance électrique installée au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 si la puissance est supérieure ou égale à 50 MW (nombre entier)	F1	2010		2011	
		Nombre d'installations	Puissance totale en MW	Nombre d'installations	Puissance totale en MW
				F3	MW

Détailler dans le tableau ci dessous le nombre d'installations par commune et la puissance installée pour chacune d'elle au titre de l'imposition 2011. Si le cadre est insuffisant joindre un état établi sur le même modèle. <sup>29</sup>

Code département	Commune	Nombre d'installations	Puissance par installation en MW



Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n°1447-M-SD.

Dénomination et adresse :	
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement	
Commune où se situe l'installation pour laquelle vous déclarez	

**H****COMPOSANTE DE L'IFER VISEE A L'ARTICLE 1519 G DU CGI****Transformateurs électriques (article 1519 G du CGI) <sup>33</sup>**

Catégorie de transformateurs	Nombre de transformateurs en 2010 (éventuellement avec <u>un</u> chiffre après la virgule)			Nombre de transformateurs en 2011 (éventuellement avec <u>deux</u> chiffres après la virgule)			Nombre de transformateurs concédés		
	H1			H2			H3		
Transformateurs avec une tension en amont comprise entre 50 et 130 kilovolts			,			,			
Transformateurs avec une tension en amont comprise entre 131 et 350 kilovolts			,			,			
Transformateurs avec une tension en amont supérieure à 350 kilovolts			,			,			

**HA****Détail des surfaces occupées par des transformateurs situés sur plusieurs communes**

Compléter le cadre ci-dessous en cas de transformateurs situés sur le territoire de plusieurs communes et indiquer la surface occupée par le transformateur sur chacune des communes. Si le cadre est insuffisant joindre un tableau établi sur le même modèle :

Transformateurs situés sur le territoire de plusieurs communes	Code département	Libellés des communes concernées	Surface occupée par le transformateur sur la commune en mètres carrés (m <sup>2</sup> )
Transformateur :			
Transformateur :			

**H B****Détail des transformateurs concédés**<sup>34</sup>

Si les cases H3, H6 ou H9 sont complétées, veuillez préciser dans le tableau ci-dessous l'identité et l'adresse du ou des concessionnaires et la tension de chaque transformateur, objet d'une concession. Si le cadre est insuffisant joindre un état établi sur le même modèle.

SIRET	Dénomination	Adresse du concessionnaire	Tension du transformateur concédé en kilovolts

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n°1447-M-SD.

Si le cadre I-B est insuffisant joindre un état sur le même modèle.

Dénomination et adresse :												
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement												
Commune où se situe l'installation pour laquelle vous déclarez												

I

## COMPOSANTE DE L'IFER VISEE A L'ARTICLE 1519 H DU CGI

I -A- Stations radioélectriques exploitées par le redevable sans partage avec d'autres redevables <sup>35</sup>

STATION EXPLOITEE SEUL	Catégories de stations radioélectriques <sup>37</sup>	Nombre de stations radioélectriques					
		Nombre total au titre de 2010		Nombre total au titre de 2011		dont nombre de nouvelles stations au titre de 2011 bénéficiant de demi tarif	
STATION EXPLOITEE SEUL	Stations radioélectriques au tarif de droit commun <sup>35</sup>	IA1		IA2		IA3	
	Stations radioélectriques couvrant des zones « blanches de téléphonie mobile » <sup>35</sup>	IA4		IA5		IA6	
	Stations radioélectriques relevant de la loi n° 86-1067 du 30/09/1986 relative à la liberté de communication <sup>35</sup>	IA7		IA8			
	Stations radioélectriques en franchise d'imposition <sup>36</sup>	IA10		IA11			

I -B- Stations radioélectriques dont le redevable dispose avec d'autres redevables <sup>38</sup>

STATIONS EXPLOITEES EN PARTAGE AVEC PLUSIEURS REDEVABLES	Catégories de stations radioélectriques	Au titre de 2010		Au titre de 2011							
		Nombre de redevables disposant de stations	Nombre total de stations	Nombre de redevables disposant des stations		Nombre total de stations		dont nombre de nouvelles stations au titre de 2011			
STATIONS EXPLOITEES EN PARTAGE AVEC PLUSIEURS REDEVABLES	Stations radioélectriques au tarif de droit commun <sup>35</sup>	IB1		IB2		IB3		IB4		IB5	
		IB6		IB7		IB8		IB9		IB10	
		IB11		IB12		IB13		IB14		IB15	
	Stations radioélectriques couvrant des zones « blanches de téléphonie mobile » <sup>35</sup>	IB16		IB17		IB18		IB19		IB20	
		IB21		IB22		IB23		IB24		IB25	
		IB26		IB27		IB28		IB29		IB30	
	Stations radioélectriques relevant de la loi n° 86-1067 du 30/09/1986 relative à la liberté de communication <sup>35</sup>	IB31		IB32		IB33		IB34			
		IB35		IB36		IB37		IB38			
		IB39		IB40		IB41		IB42			
Stations radioélectriques en franchise d'imposition <sup>36</sup>	IB43		IB44		IB45		IB46				
	IB47		IB48		IB49		IB50				
	IB51		IB52		IB53		IB54				



Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n°1447-M-SD.

Dénomination et adresse :	
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement	

K COMPOSANTE DE L'IFER VISEE A L'ARTICLE 1599 QUATER A DU CGI				
Matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs (art. 1599 quater A du CGI) <span style="float: right;">40</span>				
Catégorie de matériels roulants	Nombre de matériels			
	Au titre de 2010		Au titre de 2011	
<b>Engins à moteur thermique</b>				
Automoteur	K1		K2	
Locomotive diesel	K3		K4	
<b>Engins à moteur électrique</b>				
Automotrice	K5		K6	
Locomotive électrique	K7		K8	
Motrice de matériel à grande vitesse	K9		K10	
<b>Engins remorqués</b>				
Remorque pour le transport de voyageurs	K11		K12	
Remorque pour le transport de voyageurs à grande vitesse	K13		K14	

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n°1447-M-SD.

Dénomination et adresse :																					
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																				

L				
COMPOSANTE DE L'IFER VISEE A L'ARTICLE 1599 QUATER A BIS DU CGI				
Matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs en Île-de-France (art. 1599 quater A bis du CGI) <span style="float: right;">41</span>				
Catégorie de matériels roulants	Nombre de matériels			
	Au titre de 2010		Au titre de 2011	
<b>METRO</b>				
Motrice	L1		L2	
Remorque	L3		L4	
<b>AUTRES MATERIELS</b>				
Automotrice et motrice	L5		L6	
Remorque	L7		L8	

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n°1447-M-SD.

Dénomination et adresse :																					
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																				
Commune où se situe l'installation pour laquelle vous déclarez																					

M						COMPOSANTE DE L'IFER VISEE A L'ARTICLE 1599 QUATER B DU CGI					
Répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (art. 1599 quater B du CGI) 42											
Nombre de répartiteurs principaux						Nombre de lignes en service					
Au titre de 2010			Au titre de 2011			Au titre de 2010			Au titre de 2011		
M1			M2			M3			M4		
Nature de l'équipement						Nombre au titre de 2011					
Unité de raccordement d'abonnés 43						M5					
Carte d'abonnés 43						M6					